



Le projet de directive cadre en radioprotection

Huitièmes rencontres des Personnes compétentes en radioprotection

29-30 novembre 2012

Marie-Line Perrin

Autorité de Sûreté nucléaire

*Direction des rayonnements
ionisants et de la santé*

➤ Circulation d'un projet de directive cadre

Février 2010

- ✓ **Consultations menées par l'ASN** (*Groupes permanents d'experts en RP, Conseil d'orientation sur les conditions de travail, les exploitants des domaines industriel et médical, les fabricants de matériaux de construction, les associations et l'IRSN*)
- ✓ **Avis de l'ASN** (délibération n°2010-DL-0016 du Collège de l'ASN) transmis au SGAE

➤ Proposition du Conseil de l'Europe *en septembre 2011*

- ✓ **Consultations en cours menées par le CTE** (*ASN, ministères, exploitants, associations ...*) pour transmission d'instructions à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne lors des discussions au Groupe des questions atomiques du Conseil



Rappel : processus de consultation sur la nouvelle directive cadre et élaboration de la position française

- **Proposition du Conseil d'une nouvelle version** de projet de directive en juin 2012
 - Intégration d'une partie des commentaires français reçus

- **Création de Groupes d'experts** auprès du GQA : réunions prévues entre juillet et décembre 2012
 - **Approche graduée du contrôle réglementaire** (juillet et septembre)
 - **Exposition médicale** (septembre)
 - **Radon, industries NORM et matériaux de construction** (octobre et novembre)
 - **Situations d'expositions d'urgence** (novembre)
 - **RPE / RPO** (décembre)

Justification et contrôle des pratiques

- *Approche graduée*
- *Amélioration de la précision et de l'articulation des dispositions relatives à :*
 - *L'exemption*
 - *La notification*
 - *La déclaration*
 - *L'autorisation*

Radon : Protection des travailleurs et du public

- *Un seul niveau de référence : 300 Bq/m³ en valeur moyenne annuelle pour tout type de bâtiment*
- *Milieu de travail : estimation de la dose si dépassement du niveau de référence (300 Bq/m³) et mise en œuvre d'exigences réglementaires relatives à la protection des travailleurs*

Matériaux de construction

Situations d'urgence

Protection des patients

Protection de l'environnement

- *La proposition initiale de directive de la Commission comprenait un chapitre IX intitulé « Protection de l'environnement ».*
- *Débat sur les bases juridiques de l'intégration de ces dispositions dans la directive - Avis du département juridique du conseil*

=> Suppression du chapitre IX

=> Intégration dans le Chapitre VIII (Protection des membres du public) des dispositions sur :

- *La prise en compte de l'impact environnemental dans les autorisations de rejets*
- *la surveillance de l'environnement*



Principales modifications apportées au projet initial

Protection des travailleurs

Une nouvelle organisation de la radioprotection

Evolution du concept d'expert qualifié en introduisant :

- Le **"Radiation protection expert"** (RPE) :
 - *désignation d'un RPE (interne ou externe)*
 - *pré-requis de connaissances, formation et expérience en RP*
 - *fonction de conseil*
 - *reconnaissance par l'Autorité compétente*
- Le **"Radiation protection officer"** (RPO) :
 - *recours facultatif*
 - *désignation par "l'undertaking"*
 - *compétences techniques en RP*
 - *rôle opérationnel*